

## Garantie décennale : la limitation des garanties n'est pas autorisée...

**Parmi les assurances existantes, la garantie décennale est vitale. Mais elle peut coûter cher à un assureur...**

La cour de Cassation, dans un arrêt rendu le 13 décembre 2013, a rappelé à l'ordre un assureur. En effet, le contrat limitait les parties de la maison couverte par cette garantie. Perdu ! Nous publions l'arrêt ci-dessous :

[L'arrêt 13-11441 du 13/12/2013](#)